

PROVINCE DE QUÉBÉC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND

Le lundi 3 février 2025 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade. Le conseiller Michel Frappier a motivé son absence.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier
Claude Paulin
Alexandre Roy
René Lapierre

La directrice générale greffière-trésorière : Jacynthe Bourget
La greffière-trésorière directrice adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 6 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal et pour diffusion sur le site web de la Municipalité.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Adam Rousseau souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion par le conseiller Alexandre Roy;

- 1.0 Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération et vote;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Période de questions (15 minutes);
- 5.0 Procès-verbal :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025;
- 6.0 MRC :
 - Info 6.1 Suivi de la rencontre du 22 janvier 2025;
- 7.0 Correspondance:
 - 7.1 Modifications prévues à l'encadrement des matières résiduelles fertilisantes au Québec;
 - 7.2 Résolution d'appui aux municipalités locales sur la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions;
 - 7.3 Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil sport loisir Estrie et Les Sentiers de l'Estrie;
 - 7.4 Adoption du bordereau de correspondance du 08 au 23 janvier 2025;

- 8.0 Administration générale :
 - 8.1 Procédure de vente pour taxes;
 - 8.2 Contributions financières à différents organismes;
 - 8.3 Adhésion à l'unité de médiation citoyenne d'Équijustice;
 - 8.4 Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec;
 - 8.5 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec;
 - 8.6 La gestion de votre trésorerie – le cycle financier;
 - 8.7 Souper bénéfique centre de répit Théo Vallières;
 - 8.8 Trio étudiant Desjardins pour l'emploi ;
 - Info 8.9 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 janvier 2025;
 - 8.10 Programme d'intervention dans la communauté – acceptation de l'offre de service;
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Quote-part 2025 de Régie intermunicipale incendie de la région de Windsor;
 - 9.2 Rapport annuel 2024 en matière de sécurité incendie;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Acceptation des frais – réparations du camion Freightliner;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec;
 - 12.2 Nomination des membres du Comité de démolition;
 - 12.3 Bail avec la Ferme Val-Saint-François;
- 13.0 Loisirs et culture :
 - 13.1 Permis de réunion – Carnaval;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;
- 18.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

013-02.2025 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale et greffière-trésorière soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document et que tous acceptent de reporter le point 12.3 *Bail avec la Ferme Val-Saint-François*.

ADOPTION : 5 POUR

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande davantage de signalisation concernant la présence de piétons sur la rue Principale/route 249 afin de rendre leur circulation plus sécuritaire.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne demande la possibilité à ce qu'un côté de la rue Principale/route 249 soit déneigé l'hiver pour marcher.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande si le conseil souhaite modifier les règlements pour contrer la crise du logement et permettre la densification par l'ajout d'un deuxième logement sur un même lot.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen veut connaître le moment où Postes Canada installera les boîtes postales.

- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne l'avancement du projet de développement de la rue des Cerfs.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande si le conseil peut s'opposer au projet de développement de la rue des Cerfs.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen demande s'il y a un règlement à la MRC qui mentionne qu'un projet peut être réalisable en autant que les citoyens autour n'en soient pas affectés.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.
- Le conseiller René Lapierre répond.
- Un citoyen questionne la révision du rôle triennal pour les terres agricoles.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Le conseiller Karl Frappier répond.
- Un citoyen demande s'il y a un règlement municipal concernant les délais pour démolir les bâtiments incendiés.
- Le maire Adam Rousseau répond.

014-02.2025 5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 soit adopté.

ADOPTION : 5 POUR

6.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 22 JANVIER 2025

Le conseiller Karl Frappier, qui a remplacé le maire Adam Rousseau, résume les dossiers de la dernière séance de la MRC du Val-Saint-François :

- La démission de la directrice générale qui sera effective à la fin avril.
- La MRC a présenté les résultats de leur étude sur la satisfaction des services.
- Le conseil désirait connaître qui allait surveiller les allers et venues de l'agrandissement de la réserve de biodiversité et la réponse obtenue a été les garde-chasses.
- La MRC a assuré que les policiers des MRC locales n'allaient pas patrouiller à la frontière.

015-02.2025 7.1 MODIFICATIONS PRÉVUES À L'ENCADREMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec révisé actuellement le code de gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) et quatre (4) règlements existants découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a tenu les consultations publiques à ce sujet du 24 juillet au 7 septembre 2024, soit durant la période estivale, laissant peu de temps pour analyser et se prononcer sur les modifications proposées ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a déjà exprimé ses inquiétudes au gouvernement à l'égard de l'épandage des biosolides et de l'importation de cette matière en provenance des États-Unis (résolution CM-2023-02-15);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland sur le territoire de la MRC a déposé un mémoire sur le projet de gestion des matières résiduelles fertilisantes et exprime plusieurs inquiétudes au sujet des nouvelles dispositions notamment de soustraire l'obligation d'aviser les municipalités du stockage de certaines catégories de MRF et de réduire les délais pour les aviser ;

CONSIDÉRANT QUE dans les modifications proposées, des seuils sont fixés pour seulement 13 SPFA alors qu'ils restent plusieurs autres familles qui se retrouvent en grande quantité actuellement dans les boues et dont l'analyse ne semble pas prévue ;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des premières analyses faites des modifications proposées, la MRC demeure préoccupée des changements proposés au code de gestion des matières résiduelles fertilisantes et n'est pas rassurée pour l'avenir de la santé des sols des terres agricoles québécoises ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* (D-8.1.1), il est établi que l'État doit intégrer dans ses actions divers principes dont notamment protéger la santé des personnes (a), protéger l'environnement (c) et adopter des mesures préventives et correctives en présence d'un risque connu (i);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande à Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

- la reprise des consultations publiques à ce sujet, pour une véritable discussion avec les acteurs concernés et avoir le temps nécessaire pour se prononcer, la consultation menée durant l'été n'a pas permis aux autorités de bien se pencher sur le sujet et d'étudier attentivement le nouveau cadre normatif ;
- de poursuivre l'interdiction d'importation des biosolides américains étant donné la réglementation moins sévère dans bien des états et appliquer le principe de précaution ;
- d'augmenter le contrôle et la surveillance pour l'épandage de biosolides et que ceci soit assumé par le ministère ou un organisme expert indépendant, sans lien avec l'industrie des fertilisants ;
- de tenir un registre public et facile d'accès, préparé et publié par l'industrie, de toutes les actions d'épandage sur l'ensemble du territoire pour faciliter la

traçabilité et connaître les terres réceptrices, pour une plus grande transparence et mieux évaluer la bioaccumulation sur les terres agricoles ;

- de s'assurer que les municipalités soient dûment avisées de tout épandage de MRF sur leur territoire, peu importe la quantité ou le type de MRF, surtout que les municipalités doivent appliquer leur propre réglementation municipale sur le sujet;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à notre député provincial, Monsieur André Bachand, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette, au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à l'Union des producteurs agricoles (UPA), au bureau du député fédéral Alain Rayes et à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

016-02.2025 7.2 RÉSOLUTION D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS LOCALES SUR LA CONTESTATION DE L'AVIS D'AUGMENTATION 2025 DE PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC du Val-Saint-François ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien aux applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment des modules de paie, de taxation, des comptes payables et des fournisseurs, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 ont été indexés depuis ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100% ;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière ;

CONSIDÉRANT QUE la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre du 6,7% à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC du Val-Saint-François désirent respecter la capacité de payer de leurs contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton exprime son soutien à l'ensemble de villes et des municipalités locales de son territoire vis-à-vis la contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions ;

QUE des représentations soient effectuées auprès des instances concernées ;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

017-02.2025 7.3 SOUTIEN À LA POLITIQUE RÉGIONALE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN ESTRIE COORDONNÉE PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE ET LES SENTIERS DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE les Sentiers de l'Estrie (SE) et le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale), laquelle est disponible sur le site du CSLE ;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 09 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton se situe à proximité de l'aire d'agrandissement projetée du parc national du mont Orford ;

CONSIDÉRANT les actions mises en place ces dernières années par la Municipalité pour favoriser le transport actif sur son territoire (sentier reliant le secteur Chabot au cœur villageois, sentier du Ruisseau, sentiers gravelés au parc des Pionniers, traverse piétonnière près de l'école, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers ;

DE reconnaître l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;

D'appuyer la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie ;

DE collaborer à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations ;

DE collaborer à la mise en œuvre de ce plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales, des ressources humaines, techniques et financières de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

ET DE transmettre une copie de cette résolution au Conseil Sport Loisir Estrie, aux Sentiers de l'Estrie et à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

018-01.2025 7.4 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 08 AU 23 JANVIER 2025

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 08 au 23 janvier 2025.

ADOPTION : 5 POUR

019-02.2025 8.1 PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à procéder à l'envoi de lettres enregistrées adressées aux propriétaires ayant un solde supérieur de 300,00 \$ concernant leurs taxes municipales de l'année antérieure, les avisant de payer afin d'éviter les procédures judiciaires ou la vente de l'immeuble tel que défini par le Code municipal.

ADOPTION : 5 POUR

020-02.2025 8.2 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIFFÉRENTS ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a établi, lors du processus budgétaire, la liste des organismes bénéficiant de contribution financière pour l'année 2025 à la suite de l'analyse des demandes reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers que les contributions financières suivantes soient accordées aux organismes ci-dessous :

Action Partage	700,00\$
Comité Loisirs	31 000,00\$
Concert Orford sur la route	2 950,00\$
Centre d'action bénévole	2 258,00\$
Tournesol d'Or	100,00\$
Parade de Noel	400,00\$
Chevaliers de Colomb	250,00\$
Tournoi M13-M15 Sherwood de Windsor	100,00\$
Maison de la Famille Les Arbrisseaux	250,00\$
Le Houppier	2 000,00\$
Comité Élé du Val-Saint-François	<u>150,00\$</u>
Total	40 158,00\$

ADOPTION : 5 POUR

021-02.2025 8.3 ADHÉSION À L'UNITÉ DE MÉDIATION CITOYENNE D'ÉQUIJUSTICE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de service de l'unité de médiation citoyenne d'Équijustice ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que ce service pourrait être utile pour ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lapierre appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'adhérer au service d'Équijustice dans la MRC du Val-Saint-François pour un montant de 1 725,00 \$ pour l'année 2025.

ADOPTION : 5 POUR

022-02.2025 8.4 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de 1 125,87 \$ incluant les taxes quant à la cotisation annuelle et assurances 2025 de la directrice générale greffière-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

ET D'autoriser que cette dépense soit traitée selon l'article 6.1 du règlement 2023-307 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTION : 5 POUR

023-02.2025 8.5 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 18, 19 et 20 juin 2025 ;

QUE les frais d'inscription de 630,00\$ excluant les taxes soient assumés par la Municipalité et que les frais afférents lui soient remboursés.

ADOPTION : 5 POUR

024-02.2025 8.6 LA GESTION DE VOTRE TRÉSORERIE – LE CYCLE FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière, Jacynthe Bourget se montre intéressée à suivre la formation du 12 et du 14 février 2025 donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation porte sur la gestion de la trésorerie et du cycle financier ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 355,00 \$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget à suivre cette formation webinaire du 12 et du 14 février 2025 et que la Municipalité assume les frais d'inscription.

ADOPTION : 5 POUR

025-02.2025 8.7 SOUPER-BÉNÉFICE DU CENTRE DE RÉPIT THÉO VALLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 22 janvier 2025 du Centre de répit Théo Vallières quant au souper-bénéfice Steak Frites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire Adam Rousseau ainsi que la conseillère Cheryl Labrie et le conseiller Alexandre Roy à assister à cette activité du mercredi 30 avril 2025 au profit du Centre de répit Théo Vallières ;

ET QUE la Municipalité assume les frais de 100,00 \$ par billet.

ADOPTION : 5 POUR

026-02.2025 8.8 TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des modalités du programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi du Carrefour jeunesse emploi du comté de Johnson ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut profiter de cette opportunité pour accueillir deux (2) étudiants(es) dans le cadre du volet « Apprenti-Stage » et/ou « Expérience Travail-Été » pour l'été 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter de participer au programme Trio étudiant Desjardins pour l'été 2025 ;

D'autoriser une participation financière municipale totalisant 680,00 \$ sur présentation d'une facture ;

ET D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget à signer les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 5 POUR

8.9 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JANVIER 2025

La directrice générale résume le rapport des activités de fonctionnement au 31 janvier 2025. Les revenus sont de 2 915 311,54 \$ comparativement à un budget de 4 969 742 \$. Les dépenses sont de 835 845,48 \$ sur un budget de 4 694 242 \$. Les immobilisations sont de 8 711,86 \$ versus un budget de 180 500,00 \$, ce qui représente un excédent de 2 070 554,20 \$.

027-02.2025 8.10 PROGRAMME D'INTERVENTION DANS LA COMMUNAUTÉ – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en pleine croissance et souhaite se doter d'une identité qui lui est propre;

CONSIDÉRANT le Programme d'intervention dans la communauté qui est une structure de coordination entre le cours *Moi, gestionnaire socialement responsable* du baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke et des acteurs de la région.;

CONSIDÉRANT que l'équipe étudiante composée de Mmes Clara Lajoie, Alyson Grondin, Kayla Houle, Emie Rivard, Gabrielle Séguin et de M. Jean-Christophe Reeves-Breton s'est montrée intéressée à accompagner la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton dans la réalisation d'un *benchmark* des meilleures pratiques menées dans d'autres municipalités afin d'outiller les élus et l'équipe municipale dans un processus de réflexion menant à l'actualisation de la mission, de la vision et des valeurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service qui a été déposée auprès du conseil municipal le 30 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un mandat qui sera réalisé par des étudiants de troisième année;

CONSIDÉRANT QU'II s'agit d'un mandat qui ne sera pas rémunéré;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier déposé prévoit le dépôt d'un rapport incluant des méthodologies et des recommandations au plus tard le 18 avril 2025;

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière Jacynthe Bourget à signer les ententes nécessaires et à accompagner l'équipe étudiante du Programme d'intervention dans la communauté de l'Université de Sherbrooke à réaliser d'un *benchmark* des meilleures pratiques menées dans d'autres municipalités afin d'outiller les élus et l'équipe municipale dans un processus de réflexion menant à l'actualisation de la mission, de la vision et des valeurs de la Municipalité.

ADOPTION : 5 POUR

028-02.2025 9.1 QUOTE-PART 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 277-11.2024 laquelle adopte le budget 2025 de la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor et la quote-part 2025 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton au montant de 366 473,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la facture 365 du 21 janvier 2025 quant au premier versement de la quote-part payable à la Régie intermunicipale incendie de la Région de Windsor ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de la quote-part 2025 au montant de 146 589,20 \$;

D'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à procéder aux prochains versements de cette quote-part selon les factures à recevoir de la Régie intermunicipale service incendie région Windsor ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02.220.00.951 « Quote-part Régie Incendie Windsor » ; laquelle dépense est prévue au budget 2025.

ADOPTION : 5 POUR

029-02.2025 9.2 RAPPORT ANNUEL 2024 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel 2024 préparé par la Régie intermunicipale service incendie région Windsor ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité en incendie 2024 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2024 pour la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 5 POUR

030-02.2025 10.1 ACCEPTATION DES FRAIS – RÉPARATIONS DU CAMION FREIGHTLINER

Il est proposé par le conseiller Karl Frappier, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture FC00161034 de Ressorts Charland (Sherb.) Inc. au montant de 7 126,94 \$ incluant les taxes quant aux réparations d'urgence effectuées sur la transmission du camion Freightliner.

ADOPTION : 5 POUR

***** 11.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet n'est traité.

031-02.2025 12.1 CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics Frédérick Bernier à participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment en environnement du Québec qui se tiendra à Québec du 10 au 12 avril 2025 ;

QUE les frais d'inscription de 640,00 \$ excluant les taxes soient assumés par la Municipalité et que les frais afférents lui soient remboursés selon les termes de la convention collective en vigueur.

ADOPTION : 5 POUR

032-02.2025 12.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les termes de l'article 3.2 et 3.4 du chapitre 3 du règlement 2023-301 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition est composé de trois (3) membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil nomme, parmi les membres du Comité, un président ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller René Lapierre et adopté à l'unanimité des conseillers de nommer les conseillers Karl Frappier, Michel Frappier et Alexandre Roy, membres du Comité de démolition pour un an ;

ET QUE le conseiller Alexandre Roy soit nommé président du Comité de démolition.

ADOPTION : 5 POUR

12.3 BAIL AVEC LA FERME VAL-SAINT-FRANÇOIS

Ce point est reporté.

033-02.2025 13.1 PERMIS DE RÉUNION – CARNAVAL

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 524 358, aussi connu sous le nom parc des Pionniers, appartient à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton, organisme à but non lucratif enregistré au registre des entreprises sous le numéro 117 288 2384, organise le carnaval au parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE les activités du carnaval sont prévues au parc des Pionniers le samedi 15 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate La Confrérie les Artisans brasseurs inc. pour la vente de bières et d'alcool au cours de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la vente de bières et d'alcool par la Confrérie les Artisans brasseurs inc. sur les terrains du parc des Pionniers ;

ET qu'elle appuie et recommande l'émission de permis de réunion demandé dans le cadre du carnaval organisé par les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux dans le cadre du Carnaval qui se tiendra le samedi 15 février.

ADOPTION : 5 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 14 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2024

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500020 (C)	11984		2025-01-20	37	HYDRO-QUEBEC	4 619,59 \$
Total des paiements						4 619,59 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2025

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202500021 (I)	12015		2025-02-04	8	INFOTECH	254,65 \$
202500022 (I)	12019		2025-02-04	18	L'ETINCELLE	1 056,62 \$
202500023 (I)	12034		2025-02-04	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	10 773,76 \$
202500024 (I)	12044		2025-02-04	22	TRANS-APPEL INC.	18 154,98 \$
202500025 (I)	11991		2025-02-04	24	BELL CANADA	1 747,17 \$
202500026 (I)	12013		2025-02-04	37	HYDRO-QUEBEC	237,57 \$
202500027 (I)	12014		2025-02-04	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	650,76 \$
202500028 (I)	12026		2025-02-04	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	4 397,50 \$
202500029 (I)	12030		2025-02-04	42	PIECES D'AUTO GGM INC.	54,17 \$
202500030 (I)	12040		2025-02-04	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	5 280,31 \$
202500031 (I)	11989		2025-02-04	55	ASSOCIATION DES DIRECTEURS	2 724,02 \$
202500032 (I)	12002		2025-02-04	73	COMBEQ	735,84 \$
202500033 (I)	12046		2025-02-04	117	VISA DESJARDINS	4 233,95 \$
202500034 (I)	12021		2025-02-04	127	MACPEK INC.	188,19 \$
202500035 (I)	11997		2025-02-04	201	CANADA VIE	3 347,18 \$
202500036 (I)	11987		2025-02-04	222	ACTION-PARTAGE	700,00 \$
202500037 (I)	12020		2025-02-04	233	LOCATION WINDSOR	59,01 \$
202500038 (I)	12033		2025-02-04	263	RÉGIE INTERM. INCENDIE WINDSOR	146 589,20 \$
202500039 (I)	12009		2025-02-04	275	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36,00 \$
202500040 (I)	12036		2025-02-04	276	REVENU DU CANADA	7 259,35 \$
202500041 (I)	12035		2025-02-04	277	RETRAITE QUÉBEC	781,01 \$
202500042 (I)	12037		2025-02-04	278	REVENU QUEBEC	16 519,14 \$
202500043 (I)	12038		2025-02-04	341	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	4 647,29 \$
202500044 (I)	11998		2025-02-04	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	258,46 \$
202500045 (I)	12028		2025-02-04	454	ORIZON MOBILE	228,89 \$
202500046 (I)	11996		2025-02-04	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANCOIS	268,80 \$
202500047 (I)	12029		2025-02-04	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	13 914,33 \$
202500048 (I)	12041		2025-02-04	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	379,89 \$
202500049 (I)	12024		2025-02-04	536	MEGABURO	626,16 \$
202500050 (I)	11985		2025-02-04	775	9207-1547 QUÉBEC INC.	1 437,19 \$
202500051 (I)	11992		2025-02-04	822	BIJOUTERIE LUSSIER	333,42 \$
202500052 (I)	12032		2025-02-04	853	PURULATOR INC.	27,09 \$
202500053 (I)	12006		2025-02-04	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	5 863,73 \$
202500054 (I)	12045		2025-02-04	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	362,80 \$
202500055 (I)	12012		2025-02-04	1053	GROUPE ENVIRONEX	330,56 \$
202500056 (I)	12027		2025-02-04	1105	N.V. CLOUTIER INC.	1 257,63 \$
202500057 (I)	12000		2025-02-04	1139	CHEVALIER DE COLOMB	250,00 \$
202500058 (I)	12003		2025-02-04	1174	COMITE DE LOISIRS-	31 000,00 \$
202500059 (I)	11999		2025-02-04	1175	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE	2 258,00 \$
202500060 (I)	12011		2025-02-04	1194	GRENIER MATHIEU	1 666,66 \$
202500061 (I)	12047		2025-02-04	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	391,85 \$
202500062 (I)	12016		2025-02-04	1357	LAROCHELLE MARYSE	1 156,46 \$
202500063 (I)	11994		2025-02-04	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	5 191,12 \$
202500064 (I)	11995		2025-02-04	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	769,84 \$
202500065 (I)	12007		2025-02-04	1376	FAUNE ESTRIE QUÉBEC	804,83 \$
202500066 (I)	12042		2025-02-04	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	64,39 \$
202500067 (I)	12022		2025-02-04	1387	MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEUX	250,00 \$
202500068 (I)	11990		2025-02-04	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	119,02 \$
202500069 (I)	12005		2025-02-04	1417	COUCHE-TARD 1112	553,30 \$
202500070 (I)	12039		2025-02-04	1483	S.O.S. POMPES PIECES EXPERT	804,83 \$
202500071 (I)	11988		2025-02-04	1527	AGRITEX RICHMOND	172,59 \$
202500072 (I)	11986		2025-02-04	1542	9464-4523 QUEBEC INC.	32,15 \$
202500073 (I)	12031		2025-02-04	1561	PRO-INDUSTRIEL	3 085,93 \$
202500074 (I)	12043		2025-02-04	1566	TOURNOI M-13 M-15 SHERWOOD DE WINDSOR	100,00 \$
202500075 (I)	12018		2025-02-04	1582	LESCAULT PATRICK	250,00 \$
202500076 (I)	12001		2025-02-04	1588	COGECO CONNEXIONS INC.	392,86 \$
202500077 (I)	12017		2025-02-04	1594	LE HOUPPIER	2 000,00 \$
202500078 (I)	12010		2025-02-04	1628	FRANÇOIS GLAUDE	575,00 \$
202500079 (I)	12008		2025-02-04	1676	FONDS D'INVESTISSEMENTS ROYAL INC.	633,18 \$
202500080 (I)	12025		2025-02-04	1700	MILANI ENTRETIEN MÉNAGER	465,65 \$
202500081 (I)	11993		2025-02-04	1717	BUFFET LISE	704,23 \$
202500082 (I)	12004		2025-02-04	1718	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	150,00 \$
202500083 (I)	12023		2025-02-04	1719	MAXXUM GESTION D'ACTIFS	9 540,63 \$

Total des paiements

319 099,14 \$

Total des paiements

319 047,98 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	16 693.91\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	23 512.53\$

034-02.2025 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer au montant de 319 047,98\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adoptée les listes des comptes à payer telles que déposées;

ET QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 5 POUR

15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Les sujets suivants sont ajoutés :

15.1 Tarifs douaniers

15.2 Disposition des lingettes

15.1 TARIFS DOUANIERS

Le maire Adam Rousseau mentionne que dans la foulée de l'imposition de tarifs douaniers, la Municipalité, tout comme plusieurs autres municipalités, souhaite favoriser encore davantage l'acquisition de biens, produits et services locaux. C'est ainsi que lors d'une prochaine séance, la Municipalité présentera une politique concernant l'approvisionnement des biens et services. Il explique que le règlement sur la gestion contractuelle prévoit que la Municipalité n'est pas tenue de retenir le plus bas soumissionnaire afin de favoriser des produits locaux. Cependant, la politique permettra à l'équipe municipale d'avoir une démarche écrite pour appliquer leurs décisions.

15.2 DISPOSITION DES LINGETTES

Le conseiller Claude Paulin invite les citoyens à ne pas jeter les lingettes dans les toilettes. Il explique que ces lingettes s'accumulent dans le réseau d'égout et crée des problématiques de refoulement, mais également des bris aux équipements. Il invite également les citoyens à sensibiliser leurs voisins et amis à ce sujet.

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen déplore la vitesse de certains quadistes dans le rang 7.
- Le maire Adam Rousseau répond
- Un citoyen souhaite en savoir davantage sur les services d'Équijustice.
- Le maire Adam Rousseau répond.

035-02.2025 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Michel Frappier, appuyé par le conseiller Claude Paulin que la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTION : 5 POUR

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Adam Rousseau, maire

Jacynthe Bourget, directrice générale greffière -
trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 10 février 2025

A une séance ordinaire du 03 février 2025 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les conseillers Karl Frappier, Alexandre Roy, Claude Paulin et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière et Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe sont présentes.

033-02.2025 13.1 PERMIS DE RÉUNION – CARNAVAL

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 524 358, aussi connu sous le nom parc des Pionniers, appartient à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton, organisme à but non lucratif enregistré au registre des entreprises sous le numéro 117 288 2384, organise le carnaval au parc des Pionniers ;

CONSIDÉRANT QUE les activités du carnaval sont prévues au parc des Pionniers le samedi 15 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton mandate La Confrérie les Artisans brasseurs inc. pour la vente de bières et d'alcool au cours de l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton autorise la vente de bières et d'alcool par la Confrérie les Artisans brasseurs inc. sur les terrains du parc des Pionniers ;

ET qu'elle appuie et recommande l'émission de permis de réunion demandé dans le cadre du carnaval organisé par les Loisirs Saint-François-Xavier-de-Brompton auprès de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux dans le cadre du Carnaval qui se tiendra le samedi 15 février.

ADOPTION : 5 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière